



PROCÈS-VERBAL N°8

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 31 mars 2026

Présent(s) :

MM. Jean Marc DENIS (Président) - Patrick ALEXANDRE - Mickael MAETZ - Jean Pierre ELISABETH.
- Clément LAWSON - Lucas JEAN LOUIS DIT MONTO - Mahé DJELLAL - Arezki HAMZA.

Excusé(s) :

Jean Claude ORTUNO

Assistent :

Nicolas VOYANT

Prochaine réunion le 28/04/2026.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

RUEIL MALMAISON - Stade Du Parc N° 4 - NNI 920630204

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 30/03/2026.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 21/10/2025, de la demande de confirmation de classement, ainsi que du document transmis :

- Tests in situ du 20/01/2026

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 30/09/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ASNIERES SUR SEINE - STADE DOMINIQUE ROCHETEAU - NNI 920040101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. COZETTE, membre de la C.D.T.I.S. du District des Hauts de Seine le 09/03/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 signée par le propriétaire le 06/01/2026.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- APE Favorable du 26/11/2024
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 240 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.27 (E6 min 0.4)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.41 (E6 min 0.6)

La C.R.T.I.S prononce un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 31/03/2030.

2.2 Confirmation de classement

ANTONY - STADE GEORGES SUANT N° 2 - NNI 920020102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 23/01/2026.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. CORDIER, membre de la C.D.T.I.S. du District des Hauts-de-Seine, le 19/03/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation signée par le propriétaire le 24/02/2026.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 93 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.12
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.32 (E7 min 0.4)

Au vu des résultats, la C.R.T.I.S ne peut pas proposer un classement de l'éclairage de cette installation.

2.3 Changement de niveau de classement

LEVALLOIS PERRET - STADE DIDIER DROGBA - NNI 920440101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EEntraînement jusqu'au 09/07/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. CORDIER, membre de la C.D.T.I.S. du District des Hauts de Seine, le 02/03/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial LED en niveau E6 signée par le propriétaire le 15/01/2026.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- APE Favorable du 16/12/2025
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 313 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.49
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.68

La C.R.T.I.S prononce un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 31/03/2030.

2.4 Avis préalable

MONTRouGE - STADE MAURICE ARNOUX - NNI 920490201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en niveau E4, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage (08/04/2025)
- Demande d'avis préalable du propriétaire du 03/03/2026
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 100 m x 64 m) avec 6 mâts de 19.5 m
- 24 projecteurs de 1625W
- GR - MAX 49

Au regard des éléments transmis :

- Type de source : LED
- Eclairage moyen horizontal : 436 lux

- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.67
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,81

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes. Elle rappelle que lors du contrôle d'un membre de la Commission il sera demandé d'éteindre les mats relatifs à l'éclairage de la piste d'athlétisme.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

GRIGNY - Parc Des Sports Et Loisirs N° 3 - NNI 912860203

Cette installation était classée en niveau T6 SYN Prov jusqu'au 20/09/2025.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 25/04/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public
- Plan du terrain
- Tests in situ 7 avril 2023

La C.R.T.I.S rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 25/04/2035.

LONGJUMEAU - STADE FRÉDÉRIC LANGRENAY 3 - NNI 913450103

Cette installation n'a jamais été classé.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 18/11/2025, de la demande de classement initial, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite de Patrick Alexandre membre de la C.R.T.I.S
- Tests in situ

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de cette installation en niveau T6 SYN jusqu'au 20/10/2035.

1.2 Confirmation de classement

FLEURY MEROGIS - STADE LASCOMBE - NNI 912350201

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 01/04/2026.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 21/10/2025, de la demande de confirmation de classement, ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ du 13/11/2025
- Attestation Administrative de Capacité

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 01/10/2035.

GRIGNY - PARC DES SPORTS ET LOISIRS N° 1 - NNI 912860201

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 19/05/2025.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 19/11/2024, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public
- Plan du terrain
- Tests in situ du 09/01/2025

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 20/09/2034.

MORANGIS - COMPLEXE SPORTIF DU COSEC 2 - NNI 914320102

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 07/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en T5 du 12/12/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 11/02/2026 effectué par Mrs. BOISNOIR & BERTHY, membres de la C.D.T.I.S. du District de l'Essonne.

La Commission constate l'absence des documents suivants :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Attestation Administrative de Capacité
- Tests in situ

Au regard des éléments transmis et dans l'attente des documents manquants, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T6 SYN Prov jusqu'au 30/06/2026.

ST CHERON - Stade Du Boulay N° 1 - NNI 915400101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 09/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 18/02/2026 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 10/03/2026 effectué par MM. GAUVIN & BERTHY, membres de la C.D.T.I.S. du District de l'Essonne.

La Commission constate l'absence des documents suivants:

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

Il est constaté l'absence de tracé de la zone technique devant les bancs de touche.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de réception des documents manquants, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 30/09/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

PALaiseau - STADE GEORGES COLLET 3 - NNI 914770103

Cette installation sportive était classée en niveau TTravaux PN jusqu'au 01/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en T5 SYN du 31/03/2026 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 20/03/2026 effectué par Mr. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S.

La Commission constate l'absence des documents suivants :

- Attestation Administrative de Capacité
- Tests in situ

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de réception des documents manquants, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 SYN Prov jusqu'au 30/06/2026.

VILLIERS SUR ORGE - STADE CHRISTOPHE LAVALLADE - NNI 916850101

Cette installation sportive était retiré du classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en T7 Stab du 17/01/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 17/01/2025 effectué par Mrs. GAUVIN & BERTHY, membres de la C.D.T.I.S. du District de l'Essonne.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T7 Stab jusqu'au 17/01/2035.

1.4 Avis préalable

MONTGERON - STADE DU COSEC M. T. EYQUEM 1 - NNI 914210201

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de sa décision du 24/02/2026 pour la mise en place d'une pelouse synthétique.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cette installation en niveau T4 SYN.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

PARIS - COMPLEXE SPORTIF BIANCOTTO - NNI 751170201

Cette installation sportive est classée en niveau T6 SYN jusqu'au 01/08/2030.

Installation visitée par M. ALEXANDRE le 17/03/2026.

La Commission constate que le terrain présente un danger pour les acteurs du jeu en raison de l'état de dégradation avancé de la moquette synthétique.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S retire cette installation du classement et demande à la Mairie de procéder à une opération de maintenance de la moquette synthétique.

PARIS - STADE DE LA TOUR AUX PARACHUTES - NNI 751130401

Cette installation a été retirée du classement.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 27/01/2026, de retrait de classement et du document transmis :

- Plan du projet de réhabilitation

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- La zone de sécurité en périphérie de l'aire de jeu est inférieure à 2,50 m (Art. 3.3)

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S suspend sa décision de classement de cette installation.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BOIS LE ROI - STADE DES FOUCHEROLLES - NNI 770370101

Cette installation sportive était classée en niveau T7 Stab jusqu'au 23/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 07/10/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 20/03/2026 effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S.

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- La zone de sécurité en périphérie de l'aire de jeu est inférieure à 2,50 m (Art. 3.3).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S suspend sa décision de classement de cette installation.

CHAILLY EN BIERE - STADE MUNICIPAL - NNI 770690101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 14/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 15/07/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 24/02/2026 effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S.

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- La zone de sécurité en périphérie de l'aire de jeu est inférieure à 2,50 m (Art. 3.3).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S suspend sa décision de classement de cette installation.

MEAUX - STADE ALBERTO CORAZZA 6 - NNI 772840106

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 17/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 24/03/2025 et du document transmis :

- Rapport de visite du 03/03/2026 effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S.

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- La zone de sécurité en périphérie de l'aire de jeu est inférieure à 2,50 m (Art. 3.3).

Par ailleurs, il est constaté l'absence de tracé de la zone technique devant les bancs de touche.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S suspend sa décision de classement de cette installation

VULAINES SUR SEINE - COMPLEXE SPORTIF DE COUBERTIN 1 - NNI 775330101

Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 24/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 du 23/09/2025 et du document transmis :

- Rapport de visite du 19/03/2026 effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente des tests in situ, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T4 SYN Prov jusqu'au 30/06/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

VULAINES SUR SEINE - COMPLEXE SPORTIF DE COUBERTIN 2 - NNI 775330102

Cette installation sportive était classée en niveau T6 Stab jusqu'au 22/11/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en T6 SYN du 12/12/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 11/02/2026 effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S..
- Tests in situ initiaux

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T6 SYN jusqu'au 30/06/2026.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MEAUX - STADE ALBERTO CORAZZA 3 - NNI 772840103

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S. le 23/02/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 signée par le propriétaire le 23/02/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 81 Lux (E6 min 150)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.18 (E6 min 0.4)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.32 (E6 min 0.6, E7 min 0.4)

La C.R.T.I.S constate l'absence de l'étude d'éclairage.

Au vu des résultats, la C.R.T.I.S ne peut pas proposer un classement de l'éclairage de cette installation.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

PONTAULT COMBAULT - STADE LUCIEN MORANE 1 - NNI 773730101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 20/09/2026.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 12/03/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 LED signée par le propriétaire le 09/03/2026.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 282 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.50
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.70

La C.R.T.I.S suspend sa décision de classement en niveau E5 à la réception d'une étude d'éclairement pour ce terrain.

PONTAULT COMBAULT - STADE LÉO LAGRANGE - NNI 773730201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 IM jusqu'au 17/09/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 12/03/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 LED signée par le propriétaire le 09/03/2026.

Au regard des éléments transmis :

- Etude d'éclairage du 10/07/2025
- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 277 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.63
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.82

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 31/03/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BONDY - STADE ROBERT GAZZI - NNI 930100101

Cette installation sportive est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 24/06/2030.

Installation visitée par M. ORTUNO le 30/03/2026.

La Commission constate que le terrain présente un danger pour les acteurs du jeu en raison de l'état de dégradation avancé de la moquette synthétique.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S retire cette installation du classement et demande à la Mairie de procéder à une opération de maintenance de la moquette synthétique.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

VILLETANEUSE - STADE DIAN 1 - NNI 930790101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la CRD.T.I.S. le 20/03/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E5 signée par le propriétaire le 17/03/2026.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Etude d'éclairage du 11/04/2025
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 196 Lux (E5 min 250)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.66 (E5 min 0.5, E6 min 0.4)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.81

La C.R.T.I.S prononce un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 31/03/2030.

2.2 Confirmation de classement

AULNAY SOUS BOIS - STADE VÉLODROME 1 - NNI 930050101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 06/02/2026.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 25/02/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement signée par le propriétaire le 14/01/2026.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 209 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.75

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 31/03/2028.

BONDY - STADE ROBERT GAZZI - NNI 930100101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 23/05/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HORMI, membre de la C.D.T.I.S. du District de Seine Saint Denis, le 25/03/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de niveau E6 signée par le propriétaire le 25/03/2026.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 179 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.60

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 31/03/2028.

LES LILAS - PARC DES SPORTS 1 - NNI 930450101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 IM jusqu'au 21/09/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 04/03/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 LED signée par le propriétaire le 23/01/2026.

Au regard des éléments transmis :

- Etude d'éclairage du 06/07/2023
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 412 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.75
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.89

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 31/03/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ARNOUVILLE - STADE DE LA VALLÉE - NNI 950190201

Cette installation sportive est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 04/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 11/01/2023 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 11/01/2023 effectué par M. FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise.
- Tests in situ

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 10/11/2032.

1.3 Changement de niveau de classement

AUVERS SUR OISE - STADE STÉPHANE DIAGANA 2 - NNI 950390102

Cette installation sportive était classée en niveau T6 Stab jusqu'au 15/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 07/10/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 24/02/2026 effectué par M. GOMES & LACOUR, membres de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise.
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Arrêté d'Ouverture au Public

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de cette installation en niveau T6 Stab jusqu'au 31/03/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ERAGNY SUR OISE - PARC DES SPORTS LOUIS LARUE 2 - NNI 952180102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.R.T.I.S. le 25/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E7 signée par le propriétaire le 24/03/2026.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 94 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.26
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.53

La C.R.T.I.S suspend sa décision de classement en niveau E7 à la réception d'une étude d'éclairage.

2.2 Confirmation de classement

ERAGNY SUR OISE - STADE PAUL OKONSKI - NNI 952180101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 IM jusqu'au 31/03/2019.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 25/03/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de niveau E6 LED signée par le propriétaire le 19/03/2026.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 183 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.47
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.65

La C.R.T.I.S suspend sa décision de classement en niveau E5 à la réception d'une étude d'éclairage.

GARGES LES GONESSE - STADE PIERRE DE COUBERTIN N°1 - NNI 952680101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 22/06/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 17/03/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement suite à la mise en place de LED signée par le propriétaire le 10/03/2026.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 222 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.63

La C.R.T.I.S suspend sa décision de classement en niveau E6 à la réception d'une étude d'éclairage pour ce terrain.

GARGES LES GONESSE - STADE PIERRE DE COUBERTIN N°2 - NNI 952680102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 18/02/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LACOUR, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 17/03/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement suite à la mise en place de LED signée par le propriétaire le 10/03/2026.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 222 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.63

La C.R.T.I.S suspend sa décision de classement en niveau E6 à la réception d'une étude d'éclairage pour ce terrain.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

BAILLET EN FRANCE - STADE MUNICIPAL - NNI 950420101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en E5, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage (27/05/2025)
- Demande d'avis préalable du propriétaire du 06/02/2026
- Courrier d'intention de réalisation des travaux
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 100 m x 60 m) avec 4 mâts de 18 m
- 96 projecteurs de 215W
- GR - MAX 44.2

Au regard des éléments transmis:

- Type de source : LED
- Eclairage moyen horizontal : 285 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.79
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,86

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

DOMONT - STADE DES FAUVETTES 1 - NNI 951990201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 IM jusqu'au 15/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage (30/09/2025)
- Demande d'avis préalable du propriétaire du 25/11/2025
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 100 m x 60 m) avec 4 mâts de 18 m
- 8 projecteurs de 1505W
- GR - MAX 45

Au regard des éléments transmis :

- Type de source : LED
- Eclairage moyen horizontal : 174 lux

- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.58
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,77

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CACHAN - STADE DUMOTEL - NNI 940160201

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 19/09/2035.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 21/10/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T5 SYN et du document transmis :

- Tests in situ du 13/03/2026

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 19/09/2035.

CHAMPIGNY SUR MARNE - PARC DES SPORTS DU TREMBLAY - NNI 940171301

Cette installation sportive est classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 du 18/02/2026 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 18/03/2026 effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité
- Plan de l'aire de jeu

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 31/03/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

CHEVILLY LARUE - PARC DES SPORTS 3 - NNI 940210103

Cette installation est classée en niveau T7 Stab jusqu'au 01/04/2024.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 14/02/2025, de la demande d'avis préalable pour le remplacement de son terrain stabilisé par un gazon synthétique, ainsi que du documents transmis :

- Plan des vestiaires

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de cette installation en niveau T6 SYN.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

VILLEJUIF - STADE KARL MARX - NNI 940760101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EEntrainement jusqu'au 09/07/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 28/01/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 28/01/2026.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 106 Lux (E5 min 250; E6 min 150)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.54
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.73

La C.R.T.I.S suspend sa décision de classement en niveau E7 à la réception d'une étude d'éclairement pour ce terrain.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

GARANCIERES - STADE DE LA BOISSIÈRE - NNI 782650101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 28/08/2025.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 16/12/2025, de la demande de confirmation de classement, ainsi que du document transmis :

- Levée de la non-conformité (zone de sécurité)

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 31/03/2036.

MANTES LA JOLIE - STADE JEAN-PAUL DAVID 6 - NNI 783610106

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 28/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T5 du 13/11/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 06/02/2026 effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S.
- Attestation Administrative de Capacité
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 31/03/2036.

MAREIL SUR MAULDRE - STADE MUNICIPAL - NNI 783680101

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 02/06/2025.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 21/10/2025, de la demande de confirmation de classement, ainsi que du document transmis :

- Rapport de contre visite de M ELISABETH membre de la C.R.T.I.S.

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 31/03/2036.

MAULE - STADE DU RADET 1 - NNI 783800101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 08/06/2025.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 24/02/2026, de la demande de confirmation de classement, ainsi que du document transmis :

- Rapport de contre visite de M. ELISABETH membre de la CRTIS du 16/03/2026

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 31/03/2036.

MAUREPAS - STADE DU BOUT DES CLOS 2 - NNI 783830102

Cette installation sportive est classée en niveau T4 PN jusqu'au 13/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 du 18/02/2026 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 15/03/2026 effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S du District des Yvelines.
- Plan des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 31/03/2036.

MAUREPAS - STADE DU BOUT DES CLOS 4 - NNI 783830104

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 17/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T5 du 18/02/2026 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 11/02/2026 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.
- Plan des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 31/03/2036.

VAUX SUR SEINE - STADE MAURICE DALLEMAGNE - NNI 786380101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 09/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T5 du 15/07/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13/11/2025 effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S.
- Attestation Administrative de Capacité

La C.R.T.I.S rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 31/03/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial
2.2 Confirmation de classement
2.3 Changement de niveau de classement

ECQUEVILLY - COMPLEXE SPORTIF DES MOTELLES 2 - NNI 782060102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 IM jusqu'au 13/12/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S., le 25/03/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 LED signée par le propriétaire le 24/03/2026.

Au regard des éléments transmis :

- Etude d'éclairage du 05/01/2023
- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 139 Lux (E6 min 150)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.63
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.80

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 31/03/2030.

SARTROUVILLE - STADE DE TOBROUK - NNI 785860301

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 22/02/2024.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 09/09/2025, et du document transmis :

- Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 74 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.28
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.49

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 31/03/2038.

ST ARNOULT EN YVELINES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 785370101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 22/02/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S., le 27/03/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 LED signée par le propriétaire le 24/03/2026.

Au regard des éléments transmis :

- Etude d'éclairage du 25/06/2025
- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 297 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.31 (E6 min 0.4)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.50 (E6 min 0.6)

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 31/03/2030.

VIROFLAY - STADE DES BERTISETTES - NNI 786860101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EEntrainement jusqu'au 13/06/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S., le 27/03/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 LED signée par le propriétaire le 24/03/2026.

Au regard des éléments transmis :

- Etude d'éclairage du 11/10/2022
- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 169 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.44
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.67

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 31/03/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

